Régie de l'assurance maladie Québec

INFOLETTRE

www.ramq.gouv.qc.ca

209

À l'intention des fabricants de médicaments
des grossistes en médicaments

12 décembre 2011

Transfert de certaines activités de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux vers la Régie de l'assurance maladie du Québec

La présente est pour vous aviser des changements découlant de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux* (INESSS).

La Régie de l'assurance maladie du Québec devient responsable de l'évolution des prix de même que des changements de nature administrative, incluant notamment la reconnaissance des fabricants et des grossistes, ainsi que des statistiques de ventes que vous devez fournir pendant l'année.

Dorénavant, la Régie sera le **guichet unique de communication** avec les fabricants pharmaceutiques et les grossistes excepté pour les activités liées à l'inscription de nouveaux médicaments. Il est important de noter que les demandes à ce sujet doivent continuer à être adressées directement à l'INESSS.

Veuillez noter que les dates annoncées par l'INESSS dans son échéancier 2012 révisé du 7 octobre 2011 demeurent effectives (www.inesss.qc.ca).

Mise à jour prévue	Date limite pour soumettre les modifications de nature administrative
1er février 2012	2 décembre 2011
1er juin 2012	30 mars 2012
1er octobre 2012	27 juillet 2012

Toutes les demandes d'évolution de prix et de changements administratifs doivent être acheminées à la Régie aux coordonnées suivantes; veuillez noter que nous privilégions les envois par courriel.

Par courriel : ramq-fabricants@ssss.gouv.qc.ca

Par la poste à l'adresse suivante :
Régie de l'assurance maladie du Québec
Service de l'assurance médicaments, dépôt Q025
1125, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E7

Pour toute information supplémentaire, relative à cette infolettre, vous pouvez communiquer avec madame Sonia Fiset au 418 682-5122, poste 4730.